

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°24/2023

AUTORISATION DE STATIONNEMENT
22 route Nationale 20
DÉMÉNAGEMENT

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande d'autorisation de stationnement en date du 21 avril 2023, formulée par Mme Jade TETAZ assistante commerciale au sein de la société de déménagement DEMENAGEMENT DELACQUIS CONTINI, sise 17 rue Ferdinand de Lesseps 26000 VALENCE, agissant dans le cadre d'un déménagement au 22 route Nationale 20 prévu les 25 et 26 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner, au droit de l'habitation située 22 route Nationale 20, le camion de déménagement (19 tonnes) en prenant soin de ne pas dégrader de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 : La présente permission de voirie est valable uniquement les 25 et 26 mai 2023.

Article 3 : La pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobiles et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par la pétitionnaire.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- à la société DEMENAGEMENT DELACQUIS CONTINI 17 rue Ferdinand de Lesseps ZI Briffaut 26000 VALENCE

Fait à Cercottes, le 24 avril 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

